



Victime convoquée au tribunal

Par **galou01**, le **16/06/2015 à 18:36**

Bonjour, je suis convoquée en tant que victime au tribunal correctionnel pour violences sans incapacité de travail, j'aimerais savoir ce que je dois faire: me constituer partie civile, demander des dommages et intérêts, est ce que je dois juste m'y présenter, ai-je besoin d'un avocat, vais-je devoir parler ? Je ne sais pas quoi faire, c'est un milieu que je ne connais pas du tout.

Par avance, merci.

Par **moisse**, le **16/06/2015 à 19:00**

Bonsoir,

[citation] me constituer partie civile, demander des dommages et intérêts[/citation]

C'est la même chose.

Si vous ne réclamez rien vous n'aurez rien.

Il faut donc vous constituer partie civile et réclamer la réparation du préjudice que vous avez subi.

Mais il faut chiffrer ce préjudice, matériel avec des valeurs et moral, pretium doloris (la douleur)...avec un préjudice autre que salarial puisque sans ITT.